

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

« Le STTP s'oppose aux demi-mesures et au statut de seconde zone pour les travailleuses et travailleurs à la demande »

Le 1 mars 2022

OTTAWA – Le gouvernement de Doug Ford a déposé hier le projet de loi 88 (*Loi visant à œuvrer pour les travailleurs*) qui prévoit des droits et des conditions inférieurs aux normes d'emploi en vigueur pour les travailleuses et travailleurs de l'économie des plateformes numériques. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) juge que le projet de loi du gouvernement conservateur constitue un recul pour ces travailleurs et travailleuses qui se mobilisent dans le but d'utiliser leur force collective pour améliorer leurs conditions de travail.

Le STTP appuie le Collectif du travail à la demande, une organisation qui s'efforce de mobiliser les travailleurs et travailleuses du secteur de la livraison régie par des applications numériques dans la région du Grand Toronto.

La semaine dernière, ces travailleuses et travailleurs ont reçu une décision d'un agent du ministère du Travail confirmant qu'ils sont des employés et ordonnant à Uber de se conformer à la *Loi sur les normes d'emploi*, notamment en ce qui concerne le salaire minimum (le *vrai* salaire minimum pour tout le temps passé au travail), des pauses, une paie de vacances et d'autres droits fondamentaux accordés aux employées et employés de cette province.

« Ce projet de loi arrive juste au moment où il devient clair pour le gouvernement Ford et Uber que les travailleuses et travailleurs à la demande sont en train de gagner, et qu'ils sont en bonne voie d'obtenir les pleins droits en matière d'emploi auxquels ils ont droit, déclare Jan Simpson, présidente nationale du STTP. Les conservateurs présentent faussement ce projet de loi comme un pas en avant, mais il est en réalité conçu pour faire obstacle à la syndicalisation et distraire les travailleuses et travailleurs de la lutte pour l'égalité des droits et le statut d'employé. »

Le STTP croit que le gouvernement conservateur de l'Ontario cherchera à expédier l'adoption du projet de loi avant la tenue d'un débat public en bonne et due forme, car un tel débat risquerait d'ébranler l'image pro-travailleurs que les conservateurs tentent de projeter en vue des élections de 2022. M^{me} Simpson explique : « Le gouvernement Ford clame sur la place publique qu'il travaille pour les travailleurs. Pourtant, bien que les travailleuses et travailleurs aient formulé leurs demandes très clairement, nous constatons que le gouvernement a plutôt choisi de répondre aux demandes de quelques grands employeurs multinationaux. »

Le Syndicat estime que ce projet de loi ne fera qu'encourager un nombre accru d'employeurs à précariser leur main-d'œuvre, abaissant du même coup les normes d'emploi pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses de l'Ontario et donnant un exemple rétrograde au reste du pays.

« La classification erronée des travailleuses et travailleurs demeure le problème, et nous ne laisserons pas ce projet de loi nous distraire au moyen de droits partiels, déclare Jennifer Scott, présidente du Collectif du travail à la demande. Les travailleuses et travailleurs qui suivent de près la situation comprennent que le gouvernement leur propose d'accepter moins que ce qu'ils méritent : un salaire pour une partie seulement du temps de travail, des avantages sociaux transférables au lieu des avantages prévus par la loi ou du droit de négocier collectivement des avantages sociaux, et d'autres invitations à se contenter de moins. »

Jennifer Scott ajoute : « La décision rendue aux termes de la *Loi sur les normes d'emploi* montre que nous faisons l'objet d'une classification erronée selon les critères établis par le ministère du Travail. Plus tôt cette année, le gouvernement provincial a rejeté un projet de loi qui visait à mettre fin à cette classification erronée. Malgré ce revers, nous continuerons à nous battre pour atteindre cet objectif. En nous mobilisant tous ensemble, nous obtiendrons les droits complets et égaux dont nous avons besoin. »

Renseignements : Emilie Tobin, service des communications du STTP, 613-882-2742
ou media@cupw-sttp.org.

gl/scfp1979